



TRIOMPHE DES OUVRIERS

Ceux d'Ottawa se font les interprètes de leurs frères de la Péninsule en entrant en donnant un

GRAND BANQUET

Royal Roller Rink 18 OCTOBRE PROCHAIN EN L'HONNEUR DE

M. J. A. CHAPLEAU

Secrétaire d'Etat

Comme reconnaissance pour les services rendus par cet homme politique aux classes ouvrières depuis les débuts de sa carrière et notamment lors de l'élection

De Montréal-Est

ou il a voulu une candidature ouverte laquelle, une fois acceptée, a été conduite à la victoire par son très loyal

Un Grand Succès!

Plus de six cents Convues assurées!!!

Certitude qu'il y en aura 1200!!!

Venant de toutes les parties des districts d'Ottawa et de Montréal.

Les Unions ouvrières de Montréal et de Toronto seront représentées par une brillante pléiade.

Des discours seront prononcés par plusieurs de nos premiers hommes des sphères politiques et ouvrières, notamment

Sir JOHN MACDONALD, Sir H. LANGEVIN, Sir A. THOMPSON, Sir A. P. CARON, L'hon. M. TAILLON, L'hon. M. MERRITT, chef de l'opposition Provinciale.

M. A. T. Tépine, le populaire député-ouvrier de Montréal-Est sera présent.

Pris du billet - - - \$1.00

En vente aux entrées suivantes: A. D. Richard & Co. F. H. Hubert & Co. E. G. Laverdure, Lebel & Frères et autres bureaux de la "Canada".

Il en sera déposé à différents places qui seront mentionnées au fur et à mesure.

OUVRIERS, REALISEZ-VOUS en MASSE.

En vous montrant reconnaissant, vous vous assurez les sympathies des hommes d'Etat.

LU. DI, 15 OCTOBRE 1888.

ACTUALITES

Une nouvelle revue: Le Chercheur, vient de paraître à Québec.

Le procès de la contestation de la validité de la mairie d'Ottawa a été repris ce matin.

Les ouvriers de Montréal seront bien représentés au dîner que ceux d'Ottawa donneront jeudi en l'honneur de M. J. A. Chapleau.

Le départ de Montréal à 430 p.m. Billet aller et retour \$1.75.

On dit quelque part qu'il est sérieusement question de l'entrée dans le ministère de l'honorable juge L. St. Laurent, actuellement juge de la Cour de l'Amirauté à Québec.

Le nouveau ministre briguerait des suffrages dans le comté de Mégantic, dont il a déjà été le député antérieur.

On nous annonce que M. Damien Richer, un des amis de M. J. A. Chapleau, un de ceux dont le témoignage serait compromettant au plus haut degré dans l'enquête qui se poursuit à Aylmer, est allé faire un petit voyage d'agrément aux Etats-Unis.

Quelques ans disent que M. Richer sera absent pour le moins un mois.

Un journal américain, le Post, nous donne un avant-goût des surprises qui nous seraient faites si jamais le Canada se décidait à s'annexer aux Etats-Unis comme le demande l'Electeur.

Si Québec, c'est à dire la population française, se décide, dit-il, à entrer dans notre union, il doit être bien compris que ses habitants ne viennent pas comme membres d'une nationalité ou d'une communauté ecclésiastique spéciale, mais comme Américains purs et simples, prêts à se fondre avec notre population et à vivre harmonieusement avec elle, sans égard à aucune différence d'origine, de croyance, ou autre condition.

Le Gitzow de ce matin m'a pu te le compte rendu d'une séance où l'un de vos commissaires s'est vu avec fait triste—un personnage plus vénérable se permit de dire ignoble figure. Les membres du Bureau des Ecoles au lieu de dépenser leur talent à injurier et à calomnier les prêtres, les religieux et les sœurs qui se dévouent pour les différentes écoles de la ville, feraient bien mieux de consacrer un peu plus de temps et d'intelligence à l'administration temporelle des écoles.

C'est là tout ce qu'ils ont à dire et c'est cela qu'ils ne savent pas faire et qu'ils ne font pas. J'espère qu'un jour viendra où à population catholique d'Ottawa jugera à leur valeur, les multiples prétentions qui occupent un certain nombre des fauteuils du Bureau Quoiqu'il en soit, un Bureau qui permet à l'un de ses membres les énormités dont les journaux accusent le commissaire français du quartier Wellington et qui y répond point par une censure unanime, ne mérite point d'être regardé comme un Bureau catholique; et un catholique

SURABONDANCE

Par suite d'une surabondance de matières, nous remettons à demain la publication de nos articles de première rédaction.

LETTRÉ OUVERTE

Affaires des Ecoles Séparées

A messieurs les membres du Bureau des Ecoles Séparées—Réflexion de "Point d'Orgue" sur la séance du 9 octobre.

Suite et fin.

De quel côté est la réflexion? De quel côté est la calomnie et la dignité? Du côté de ce prêtre qui refuse péremptoirement de dire au public des choses qui vous sont pâmées, mais qui vous les dit à vous seuls—dans un secret que vous pourriez garder aussi longtemps que vous voulez? ou de la part de ce chevalier de vanité et de mensonge qui s'en va criant sur la rue qu'il va montrer à Mgr l'Archevêque cette lettre, "indigne d'un prêtre, etc." et qui cependant ne présente jamais ni la lettre ni lui-même? De quel côté est la dignité, la vérité, la charité et l'honnêteté? Du côté de ce prêtre qui refuse de venir publiquement l'honneur de l'Eglise attaqué par des gens de rien, pour éviter le bruit et le scandale et par suite pour des coupables qui n'ont jamais bégayés la portée de leurs paroles et de leurs actes (ils en ont contre eux aux pieds de l'Archevêque); ou de la part de ce commissaire qui vient commenter publiquement un document que l'on garde comme privé, et qui accuse d'écouter et d'irrévérence et le prêtre qui a pensé chacun de ses mots, et l'Archevêque lui-même qui a platement approuvé le malheureux prêtre.

De deux choses l'une, M. le Chevalier ou la lettre était privée, ou elle ne l'était pas. Si elle était privée c'était une inconvenance et une malhonnêteté au premier chef d'en entretenir le public, ou elle était destinée au public, et en ce cas il fallait en donner connaissance au public avant d'en faire un acte d'accusation. C'est un procédé de loyaux qui n'est pas d'anciens jours et qui n'est pas ignominieux. Malheureusement vous l'avez été, malheureusement vous l'avez été.

On en seroit-vous, M. le chevalier vous et vous contre, si le prêtre qui vous a été épargné avait usé du même procédé vis-à-vis de vous—si vous prétendez que vous avez manqué de réflexion et de bien autres choses, il rappellerait toutes les histoires qui courent les rues, depuis la deux paires de bas trouvées par M. G. Marsan au bureau de la S. Jean-Baptiste en 1885 jusqu'à ces chèques de l'Union St. Joseph au sujet desquels quelqu'un que vous connaissez bien a conté ses iniquités à M. Grandeur et à la Très Révérende Mère Supérieure des Sœurs Grises.

On en seroit-vous, si l'on répétait au public cette prose édifiante pour un président de comité des finances que vous distiez le 20 à propos d'un officier du bureau qui avait tenu provisoirement à son usage une somme votée par le bureau aux Frères d'une école de la ville: "Nous sommes tous un peu là. Quand nous nous trouvons de court nous gardons de l'argent que nous rendons ensuite."

On en seroit vous l'inspecteur lui-même que vous votiez à blanc et au-dessus du curé si l'on vous exhibait ses certificats et recommandations accordés à un instituteur laïc qui a donné aux enfants d'une de ses écoles des leçons qui ne se donnent pas d'ordinaire dans des écoles catholiques. Certificates et recommandations accordés en dépit du curé moins charitable et moins réfléchi que votre vénérable inspecteur?

Prenez garde, messieurs, prenez garde! les pierres que l'on jette sur les prêtres ne les atteignent pas toujours, quelques fois elles retombent dans la boue et cette boue peut vous faire de sales choses que vous n'avez jamais ni par une droquerie de valoir ni par une loque de sacristain.

En attendant, M. le chevalier, voici la lettre que vous avez annoncée au public. Veuillez la lire.

M. L. DUBOIS, Inspecteur d'écoles catholiques, St. Jean-Baptiste d'Ottawa.

MONSIEUR,

Le Gitzow de ce matin m'a pu te le compte rendu d'une séance où l'un de vos commissaires s'est vu avec fait triste—un personnage plus vénérable se permit de dire ignoble figure. Les membres du Bureau des Ecoles au lieu de dépenser leur talent à injurier et à calomnier les prêtres, les religieux et les sœurs qui se dévouent pour les différentes écoles de la ville, feraient bien mieux de consacrer un peu plus de temps et d'intelligence à l'administration temporelle des écoles.

C'est là tout ce qu'ils ont à dire et c'est cela qu'ils ne savent pas faire et qu'ils ne font pas. J'espère qu'un jour viendra où à population catholique d'Ottawa jugera à leur valeur, les multiples prétentions qui occupent un certain nombre des fauteuils du Bureau Quoiqu'il en soit, un Bureau qui permet à l'un de ses membres les énormités dont les journaux accusent le commissaire français du quartier Wellington et qui y répond point par une censure unanime, ne mérite point d'être regardé comme un Bureau catholique; et un catholique

qui se respecte n'y peut point rester sans rougir. C'est la seule réponse que je veux faire au public, et que je m'adresse à mon adresse. Je ne puis me le expliquer que par une absence momentanée mais peut-être volontaire de la raison. Que l'absence ait été volontaire ou non, qu'elle soit momentanée ou non, je m'en fiche, mais ce qui m'importe, c'est que personne n'ait eu assez de souci de l'honneur du Bureau pour le déplorer et pour protester.

Je vous prie, monsieur l'inspecteur, d'accuser réception au Bureau de ce que j'ai écrit publiquement, le premier qui vous a été voté, et de constater avec moi que pour certains de ses membres les dettes de reconnaissance sont privilégiées comme les autres, c'est-à-dire qu'elles sont payées par des injures.

Je regrette profondément que vous ayez assisté jusqu'à la fin de cette séance et que vous ayez pris cette attitude à l'égard du Tribunal accordé par le Souverain Pontife et ordonné par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Ottawa, le Bureau des Ecoles Séparées, comme prêtre je suis tenu de respecter l'Eglise et de la faire respecter, et je ne puis pas souffrir au service de l'Eglise quelqu'un qui est au service de ses insulteurs. En conséquence l'Eglise St. Jean-Baptiste se retire des commissaires, services comme chanteur et comme organiste afin de vous permettre de toucher le salaire plus élevé d'inspecteur des écoles qui resteront catholiques malgré le Bureau des écoles séparées.

Votre très-humble serviteur,

FR. THOMAS DOM GONTHIER, des Fr. Prêcheurs.

Comment trouvez-vous cela, M. le chevalier? Moi qui vous connais tous depuis longtemps, je trouve cela bien dur mais bien mérité.

Les commissaires, j'espère que quelques-uns de ces mots ignobles figure? De celui-là même qui, en réponse à votre indignation, dans la Basilique remplie jusqu'au faite au dernier soir du Tridium, la croise en main et la mitre en tête cernaient et menaçaient les Frères, de les respecter et de se lever comme un seul homme pour les défendre et pour protester quand on les attaque.

Et le reste, diriez-vous, peut-on l'approuver en justice et en charité? Oui certes, puisque le seul juge compétent l'a entièrement approuvé. Il fallait vous bien connaître pour vous photographier en si peu de mots avec cette précision, cette rigueur et cette vérité de détails. Si vous voulez poser encore, messieurs, les commissaires, j'espère que quelques lettres de Primrose Hill que point d'orgue pourra ramasser vous feront un bûcher que le public d'Ottawa n'oubliera pas et mieux mérité que ceux qui s'achètent à l'anté-parchemin!

En attendant ces émotions, convencez, messieurs du Bureau, que vous avez fait plus qu'une maladresse. De quel droit vous occupez-vous des charges et fonctions qui ne sont pas de votre ressort? De quel droit prétendez-vous faire nommer un chanteur et un organiste de votre choix à l'Eglise St. Jean-Baptiste? Pour le compte César met le nez où il n'a pas à aller, et si quelques-uns de vous sont si fâchés, supposez-vous qu'avec ce tapage vous en imposerez à un public sensé? Espérez-vous épouvantantement le curé de St. Jean-Baptiste, par vos abus, qu'il soit forcé de vous obéir, qu'il soit obligé de se rendre à votre avis? Pour ce qui est de l'histoire qui peut vous être fatale, je vous en avertis.

Prenez garde à vous et à ceux que vous protégez, si maladroitement. Vous essayez de faire croire au curé de St. Jean-Baptiste qu'il est obligé de prendre, pour vous plaire, un organiste et un chanteur dont il ne veut pas et s'il s'avait de s'occuper de vos affaires comme vous vous occupiez de ses siennes! S'il se mettait dans la tête de vous débarrasser d'un inspecteur dont vous ne pouvez pas vous débarrasser, il se pourrait que vous n'avez pas de quoi vous vanter.

En attendant, M. le chevalier, voici la lettre que vous avez annoncée au public. Veuillez la lire.

M. L. DUBOIS, Inspecteur d'écoles catholiques, St. Jean-Baptiste d'Ottawa.

MONSIEUR,

Le Gitzow de ce matin m'a pu te le compte rendu d'une séance où l'un de vos commissaires s'est vu avec fait triste—un personnage plus vénérable se permit de dire ignoble figure. Les membres du Bureau des Ecoles au lieu de dépenser leur talent à injurier et à calomnier les prêtres, les religieux et les sœurs qui se dévouent pour les différentes écoles de la ville, feraient bien mieux de consacrer un peu plus de temps et d'intelligence à l'administration temporelle des écoles.

C'est là tout ce qu'ils ont à dire et c'est cela qu'ils ne savent pas faire et qu'ils ne font pas. J'espère qu'un jour viendra où à population catholique d'Ottawa jugera à leur valeur, les multiples prétentions qui occupent un certain nombre des fauteuils du Bureau Quoiqu'il en soit, un Bureau qui permet à l'un de ses membres les énormités dont les journaux accusent le commissaire français du quartier Wellington et qui y répond point par une censure unanime, ne mérite point d'être regardé comme un Bureau catholique; et un catholique

gagne, au sujet de l'adresse écrite sur la boîte du canon d'Aylwin, mais son contenu, qui est le papier produit en cour par M. le Dr. Duhamel, est disparu, et en conséquence l'examen de M. Dessault est suspendu.

A trois fois la séance est reprise. M. Alfred Osborne, hôtelier, de la Pointe à Gatineau, est ensuite appelé. Le témoin déclare que M. Ernest Tremblay, avocat de Montréal, et sa femme madame Tremblay, ont pensionné chez lui pendant quatre ou cinq jours. M. Tremblay avait joué deux chaises, dont une bonne chambre de comité, pour lesquelles M. Tremblay lui a payé la somme de \$25. La pension a été payée à part par M. Tremblay à sa femme, et le témoin n'en connaît pas le chiffre.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé la parole aux électeurs réunis dans ce comité. Le témoin n'a rien vu de ce qui se passait de ce côté pendant l'élection, mais il a vu le témoin à l'égard de la candidature de M. Cormier.

M. Onésime Groulx, huissier de la Pointe à Gatineau, a affirmé, dit qu'il a vu M. Ernest Tremblay, avocat, de Montréal, et que ce monsieur a formé un comité chez M. Joseph Daoust, hôtelier, et il a adressé



FEUILLETON DU "CANADA."

LOULOU

Qu'ont-ils et que sont-ils de plus de moi? Quand je passe près d'eux et que, d'un coup de langue amical, ou d'un coup de...

Les précieux roquets, qui font mourir Loulou d'envie, vont être amenés, portés, rangés, et l'on s'occupera d'eux avec un luxe de soin de sollicitude que l'on de déploie pas toujours pour les enfants.

Autour d's omnibus et des voitures de maîtres qui vont bientôt emporter la population flottante et annuelle de Cabourg, — tout le temps des longs voyages en chemins de fer, on entend dire et redire :

— Prenez garde à Colette! — Et Black? Avez-vous Black? — Saigneur! Marie, comme vous secouez le pani r de Max! Faites donc attention!

— Comment, il ne reste plus qu'une brioche? Jean, mon petit bébé, tu attends un buffet prochain pour luncher. Nous garderons cette brioche pour Dick. Le pauvre petit trésor a bien plus faim que toi. N'est-ce pas, le cher Didi à sa bonne matresse?

Pendant ce temps Loulou errait, vaguement inquiet, triste sans savoir pourquoi. Il verra partir, l'un après l'autre, tous ceux en qui il avait fondé et mis ses espérances. Il les verra partir tous jusqu'au dernier. Pensera-t-on même à lui dire adieu?

Il verra se fermer, tour à tour, les maisons où il trouvait bon souper et bon gîte. Combien de fois n'ira-t-il pas pleurer sur leurs seuils, et appeler, et écouter à cette porte ne va pas enfin se rouvrir!

Et puis, viendront les pluies, les tourmentes qui rendent la mer folle et furieuse. Plus personne sur la plage pour jouer avec Loulou! Voici l'hiver, la neige et les glaces.

Qu'il fait froid, qu'il fait triste de n'avoir pas de foyer ami où te blottir! Qu'il fait froid surtout de ne pas se réchauffer au contact de l'affectif d'un bon maître!

Pauvre Loulou, qui ne vit que de tendresse et qu'une carence exalte et rend fou de joie! Et puis — le retrouvons-nous, l'an prochain?

J'en appelle à tous ceux qui aiment les chiens : il n'y a donc, nulle part, un coin de chenil où Loulou puisse doucement achever ses jours, bien nourri, bien soigné, recevant de temps à autre une bonne parole?

Il n'y a donc pas une crainse de châteaueux sur le manteau de laquelle le maître ne puisse installer l'abandonné, en réclamant pour lui place au feu et place à l'écurie?

Il n'y a donc pas une ferme, dans le bon pays d'Angle, où la maîtresse consentirait à se laisser soigner et aimer par Loulou? Il n'y a donc plus d'enfants à garder, à chérir, à préserver; plus d'enfants dont Loulou se ferait avec délice le jouet, l'esclave, la chose — pris, laissé, repris, battu, caressé, embrassé tour à tour?

Et lui, toujours content, toujours le même, recevant avec un doux égal les coups et les caresses, supportant les bouderies, comme il accepterait les bisers sur son gros nez de macaron?... FIN

La chose parut d'abord fabuleuse, et les voyageurs vinrent avec défiance vérifier l'exactitude de cette miraculeuse annonce. A leur grande surprise, ils trouvèrent le "Vultur" tel qu'il avait été dépeint, c'est-à-dire vaste, commode, bien distribué, bien approvisionné. Le capitaine Rackson et faisait les honneurs en gentleman accompli.

Bref, un grand nombre de passagers furent séduits et retinrent leurs cabines, enchantés du bon marché, puis de l'ordre, de l'entente, qui se remarquaient dans tous les services.

L'embarquement se fit au jour marqué, chacun prit sa place; les câbles qui retenaient le "Vultur" à la jette se déroulent lentement; le capitaine alla, du haut de la passerelle les côtes de la vieille Angleterre, tandis que les parents et les amis des voyageurs, groupés sur le môle, agitaient leur mouchoir en signe d'adieu.

Tout fut à souhait le premier jour : l'Atlantique se montrait clément; les voyageurs faisaient connaissance; la table très abondamment servie était couverte de fleurs riantes. Mais, de le second jour l'Océan se fâcha : les vagues sensibles s'émouvaient, pour cause, dans leur cabine; et, sur une trentaine de passagers, dix ou douze seulement parurent dans la salle à manger. Ils remarquaient que le visage du capitaine s'était rembruni. Celui-ci ne prenait plus qu'une part distraite à la conversation; un souci l'obsédait. Les plus hardis le questionnerent sur les chances du temps; il répondit brièvement que la mer était forte mais que rien ne l'inquiétait de ce côté.

Le cinquième jour, la mer devint moins forte; quelques faces tirées et pâlies sortirent des cabines; la table fut plus nombreuse, et les habiles déclarèrent joyeusement qu'on avait franchi la moitié du trajet. Le "Vultur" avait atteint précisément le milieu de l'Atlantique, à égale distance d's deux continents. Cette bonne nouvelle rasséréna les visages renfrognés; un commissionnaire en vins offrit quelques bouteilles de son meilleur champagne; un professeur de musique s'accrochant à un semblant de piano vissé dans le salon, fit concurrence aux roulements sourds de l'hélice, au grincement du mécanisme qui fait jouer le gouvernail, aux fureurs stridentes de la machine, à la grande voix de la mer à peine apaisée; et une lady sentimentale miau'a la romance du roi de Thulé.

Le roi de Thulé jetait sa coupe et rendait l'âme, lorsque parut au milieu des passagers le capitaine Rackson, la figure bouleversée.

— J'ai, fit-il une communication grave à vous faire. Depuis notre départ, je suis en guerre avec l'équipage. J'ai ma honteuse et engagée d's mécaniciens et des chauffeurs sans révérence, forains de tous pays. Ils ne veulent plus se contenter de la volée et des rations en usage sous mon pavillon. J'ai toujours donné à mes compatriotes du porc salé, et du thé; c'est ma règle, et mes provisions sont faites en conséquence; mais ces bandits cosmopolites je tent leur thé à la mer, ils exigent du vin, et une augmentation de salaire. La crise devient aigue.

— Ceci, capitaine, n'est pas précisément notre affaire, objecta le commissionnaire en vins, inquiet pour ses tonneaux, rangés dans la cale. En aucune manière nous avons à intervenir. Nous avons payé pour être contents sains et saufs. C'est vous que la chose regarde!

— J'ai une bête de jubé, j'vais la donner à ces pauvres gens, fit la lady sentimentale.

Le capitaine Rackson se mordit les lèvres.

— La situation est plus grave que vous ne paraissiez le croire, continua-t-il. Si j'ai cru devoir vous en faire part, c'est qu'il en peut résulter de telles éventualités dont je n'ai pas voulu que vous ayez la surprise.

Et il gagna sa chambre, en tordant fiévreusement sa barbe rouge.

FIN (à continuer)

SPECULATION Geo A. Romer, BANQUIER et COURTIER 40 et 42 Broadway et 51 New Street, New-York City.

ROBINSON & CIE GRAINÉTIERS et FLEURISTES Marchands de toutes sortes, jardinières et potagers, bouquets de fleurs, plantes et toutes sortes d'articles en fleurs, pour cadeaux de mariage ou enterrement, une spécialité.

MAISON ST-GEORGE 102 et 104 Rue Rideau

AVIATION MERES—Le "Siroc Calmant" être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produit sans aucun danger, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes enfants s'éveillent sans inquiétude.

W. J. ELLARD 30 RUE ST GEORGE, OTTAWA

W. E. BROWN MANUFACTURIER et MARCHAND CHAUSSURES EN GROS

Solution d'Antipyrine de TROUETTE

LINIMENT GÉNEAU 35 ANS DE SUCCÈS

PARFUMS ESS. ORIZA SOLIDIFIÉS

Intéressante Découverte Brevetée

Avis aux Consommateurs Les PRODUITS de la PARFUMERIE ORIZA L. LEGRAND

BON MARCHÉ

AGENTS DES BONS MARCHÉS

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

Moulin à planer d'Ottawa Manufacture de Portes, Châssis et Jalousies DE MOUNT SHERRWOOD

Bureau de Poste d'Ottawa

W. J. ELLARD

W. E. BROWN

CHAUSSURES EN GROS

Solution d'Antipyrine

LINIMENT GÉNEAU

PARFUMS ESS. ORIZA

Intéressante Découverte

Avis aux Consommateurs

BON MARCHÉ

AGENTS DES BONS MARCHÉS

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

Bureau de Poste d'Ottawa

MALLES

Onet - Toronto

Onet - Belleville

Onet - Ottawa

Onet - Montréal

Onet - Québec

Onet - Halifax

Onet - St-John

Onet - Sydney

Onet - Boston

Onet - New York

Onet - Philadelphia

Onet - Baltimore

Onet - Washington

Onet - Richmond

Onet - Norfolk

BEAUDET & DESJARDINS COIN DES RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

Les meilleurs Machines améliorées sont en usages dans notre établissement

VENTE POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT.

HARRIS & CAMPBELL

LE 1er NOVEMBRE.

REELLE REDUCTION DE 10 POUR CENT

HARRIS & CAMPBELL

AVIS

MANUFACTURE DE VOITURES ROYALE

LEVEILLE & MATHE

56 RUE DALY - 19 ET 21 RUE STEWART

E. B. EDDY

Bois de Charpente, Portes

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO

CHATELAIN & CO